

## Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali ?

Véronique Hertrich \*

En Afrique subsaharienne, la famille se laisse aisément appréhender dans ses permanences : à bien des points de vue, elle paraît résister aux modèles d'évolution qui ont fait leurs preuves sur les autres continents ou, du moins, elle tarde à s'y plier. Ainsi, les ménages y sont d'une taille plus importante et d'une structure plus complexe qu'ailleurs et, bien loin de se rapprocher du modèle nucléaire, ils tendent à s'élargir encore davantage [Locoh, 1988 a, 1988 b, 1988 c ; Pilon, Vignikin, 1996]. La polygamie ne paraît pas régresser, sauf peut-être dans certains groupes urbains mais c'est pour y revêtir de nouvelles formes [Clignet, 1987 ; Lacombe, 1983 ; Lesthaeghe *et alii*, 1989, Wa Karanja, 1987, 1994]. Le mariage, même s'il commence à reculer [Lesthaeghe *et alii*, 1989 ; van de Walle, 1996], y reste le plus précoce du monde et le cadre incontournable de la vie féconde des femmes [United Nations, 1988, 1989, 1990]. La circulation des enfants au sein de la famille élargie, qui permet de gérer plus facilement les coûts de la reproduction en assurant leur prise en charge au sein d'un réseau relationnel plus large que la cellule nucléaire, reste répandue [Antoine, Guillaume, 1986 ; Isiugo-Abanihe, 1994 a ; Page, 1989]. Les solidarités familiales ont d'ailleurs largement été mises à contribution pour gérer la crise économique que connaît le continent depuis une dizaine d'années [Antoine *et alii*, 1995 ; Coussy, Vallin, 1996 ; Locoh *et alii*, 1993]. Enfin, malgré l'explosion démographique due à la baisse de la mortalité, ce n'est que tout récemment que la fécondité a commencé à baisser dans certains pays de l'Afrique australe et orientale [Cleland *et alii*, 1994 ; Cohen, 1996 ; Hertrich, Locoh, 1996 ; Locoh, Hertrich, 1994 ; Locoh, Makdessi, 1996].

Cependant, ces contrastes avec les situations observées ailleurs et les évolutions (ou les rythmes d'évolution) attendues ne sont pas synonymes d'inertie. La persistance des formes existantes exprime leur capacité d'adaptation mais ne signifie pas qu'elles ne changent pas dans leurs fondements. Ainsi, le maintien d'unités résidentielles élargies peut aller de pair avec des changements dans les rôles qu'y occupent les différents membres et voiler une transformation des rapports entre générations et entre conjoints [Vimard, 1993 ; Pilon *et alii*, 1997]. La circulation des enfants change de nature et ne se prête plus toujours aux mêmes finalités [Pilon, Vignikin, 1996]. Le mariage peut échapper aux contrôles lignagers

---

\* Démographe à l'INED et au CEPED.

et devenir une assise au partenariat conjugal sans que le régime de nuptialité précoce et universel en soit forcément altéré. Les facteurs d'une remise en question du régime de fécondité traditionnel sont d'ailleurs probablement en train d'émerger de ces dynamiques familiales où la place des individus se redéfinit et où un espace de décision au niveau conjugal est peut-être en train de se constituer.

Par-delà les permanences, ces changements (même s'ils semblent parfois bien timides) méritent d'être identifiés et analysés si l'on veut être à même de comprendre les mécanismes des transitions démographiques et familiales. C'est le parti qui a été pris dans la recherche réalisée chez les Bwa du Mali, population que les indicateurs socioéconomiques situent pourtant parmi les plus traditionnelles. Je mettrai l'accent, dans cet article <sup>1</sup>, sur les pratiques matrimoniales : elles sont fondamentales dans la reproduction des systèmes familiaux africains.

Ainsi, le mariage traditionnel participe pleinement à la subordination des individus aux logiques communautaires : l'entrée en union des femmes, à un âge jeune et conformément aux décisions lignagères, prévient la définition d'un projet de vie personnel. Pour les hommes (qui se marient généralement plus tardivement), la contrainte des prestations matrimoniales et l'impossibilité d'accéder à l'autonomie économique en état de célibat sont d'autres facteurs qui manifestent leur dépendance à l'égard du groupe familial [Meillassoux, 1982]. Dans le même temps, les contrôles lignagers sur la formation des unions entravent également le développement d'un espace de concertation conjugale et contribuent à contenir l'unité conjugale dans sa fonction, instrumentale, de procréation : quand les unions résultent de stratégies d'alliance communautaires et se concluent au terme de procédures longues et fortement codifiées, les couples ne se forment ni ne se définissent en fonction d'un projet construit et partagé par les deux intéressés.

Cette situation initialement défavorable à un investissement relationnel sur le plan conjugal se trouve souvent confortée <sup>2</sup> par le faible appariement des conjoints (notamment un écart d'âges important) et l'option polygamique. Par contraste, les changements qui s'opèrent dans la constitution et la dynamique des couples donnent des éléments de réponse sur l'affirmation d'un mouvement d'émancipation individuelle face aux autorités familiales et sur l'existence d'un mouvement de construction conjugale. C'est en fonction de ces deux questions que l'âge au mariage, les modalités de formation des couples, la mobilité matrimoniale et la polygamie seront successivement analysées. Au préalable, la population étudiée et les informations matrimoniales collectées par l'enquête seront brièvement présentées.

### **Une population plutôt « traditionnelle »**

La population étudiée se situe dans le cercle de Tominian, à la limite nord-ouest de l'aire ethnique des Bwa, au sud-est du Mali, à 450 kilomètres environ de

1. On pourra se reporter à ma thèse [Hertrich, 1994] et à l'ouvrage qui en a été tiré [Hertrich, 1996] pour des analyses sur d'autres thèmes (la dynamique démographique, le groupe domestique...) et d'autres développements sur les pratiques matrimoniales.

2. Avec de nombreuses autres pratiques sociales : l'insertion du couple dans une unité domestique étendue, une division stricte du travail entre les sexes, la préservation de l'identité familiale propre à chacun des conjoints, l'insertion et la prise en charge des enfants au sein d'une communauté familiale élargie...

Bamako. Les villes les plus proches (San et Tominian) se trouvent à une trentaine de kilomètres des villages et sont accessibles par des chemins de terre.

Il n'y a pas eu, pour l'instant, de réel processus de développement socioéconomique sur place : la scolarisation est marginale <sup>3</sup>, les cultures de rente sont peu importantes, le commerce peu développé et l'économie reste dominée par l'agriculture vivrière, principalement orientée vers l'autosubsistance et fondée sur un mode de production familial. Dans un Mali islamisé à plus de 90 % [Traore *et alii*, 1989], les Bwa sont cependant restés hermétiques à l'islam mais ils se sont, en partie, ouverts au christianisme (la moitié environ de la population étudiée y adhère).

La vie familiale se déroule dans des groupes domestiques de taille relativement importante et souvent de structure étendue : six individus sur dix font partie d'une unité comptant au moins dix membres, et plus de la moitié de la population appartient à des unités polynucléaires (figure 1). Les unités économiques familiales dont la composition ne dépasse pas la cellule nucléaire de leur responsable regroupent à peine le quart des résidents. Ces caractéristiques, observées au recensement local de 1988, sont tout à fait comparables à celles du recensement national de 1976 : aucun mouvement de nucléarisation ne s'est opéré dans les contours de l'unité économique familiale au cours de cette douzaine d'années.

Fig. 1 – Répartition des individus selon la structure de leur groupe domestique aux recensements de 1976 et de 1988

Caractéristiques du groupe domestique	1976	1988
Taille		
1-4	8	7
5-9	38	34
10 et plus	54	59
Ensemble	100	100
Moyenne	12,4	13,5
Structure		
a-nucléaire	2	3
mononucléaire	44	42
polynucléaire	54	55
Ensemble	100	100
Effectifs	2302	3089

Source : Hertrich, 1996.

La fécondité ne marque aucun fléchissement et se maintient à un niveau très élevé : au terme de leur vie féconde, les femmes ont mis huit enfants au monde en moyenne et les hommes neuf. La contraception moderne n'est pas pratiquée et peu connue, et les individus ne manifestent pas encore la volonté d'intervenir sur leur descendance. La fécondité n'est restreinte que par des mécanismes de régulation traditionnels, en particulier l'aménorrhée post-partum liée à l'allaitement. Aucun signe, sur le plan des déterminants proches, ne permet de préjuger d'une baisse prochaine de la fécondité.

3. Le taux de scolarisation primaire est inférieur à 10 %.

La transition démographique a cependant débuté dans cette population. Des progrès sanitaires considérables ont été réalisés depuis les années cinquante : la mortalité avant 5 ans (qui emporte aujourd'hui un enfant sur cinq) a été divisée par deux. Ce recul de la mortalité, sans remise en question des comportements de fécondité, a généré une croissance naturelle très importante (3,2 % par an sur la période 1976-1988) qui, sans changement, doublerait la population en l'espace d'une vingtaine d'années. L'essor des migrations corrige cependant en partie ce potentiel d'accroissement naturel <sup>4</sup>. Il contribue aussi à une redéfinition des biographies des hommes des jeunes générations dont le passage à l'âge adulte comprend dorénavant au moins un séjour de travail en ville <sup>5</sup>. Ce développement de la mobilité modifie aussi l'expérience de la vie familiale (vécu sur un mode plus séquentiel) et sensibilise les individus, en les confrontant avec d'autres milieux socioculturels, à de nouveaux types de comportements.

### Les conditions de l'enquête

La question matrimoniale a principalement été abordée au travers d'une enquête biographique menée (exhaustivement) dans deux villages – Sirao et Kwara – d'environ 600 habitants chacun. L'enquête a été réalisée en 1987-1989, pour les hommes et les femmes résidents ainsi que pour les hommes émigrés appartenant aux lignages représentés. Pour appréhender les conditions de formation des couples, l'historique des unions a été enrichi, dans un village (Kwara), par une saisie détaillée des procédures précédant les mariages conclus avec une femme célibataire <sup>6</sup>. Pour être à même d'identifier les réaménagements dans la formation des couples, j'ai renoncé à l'utilisation de catégories prédéfinies, distinguant par exemple les « mariages coutumiers » et les « unions consensuelles <sup>7</sup> », pour recueillir des informations sur les différentes étapes et composantes des processus matrimoniaux.

Le questionnaire a ainsi retenu des informations sur :

— la *décision de l'union*, abordée par des questions sur l'initiative de l'union et l'accord formel de la famille de la fille ;

— les *prestations engagées*, de type traditionnel (travaux agricoles dans les champs des parents de la fille, remise de grains) et moderne (remise d'argent sous forme directe, ou indirecte, par l'achat, au prix fort, de bière de mil, aux parents de la fille) ;

4. La migration nette, de -0,6 % par an sur la période 1976-88, ramène le taux d'accroissement global à 2,6 % par an.

5. Deux tiers des hommes âgés de 25-29 ans à l'enquête avaient réalisé une migration de travail avant 25 ans alors qu'on n'en compte aucun parmi les générations âgées de 65 ans et plus. Sur dix hommes, neuf ont déjà résidé hors de l'aire ethnique des Bwa chez les 25-29 ans contre cinq seulement parmi les 65 ans et plus.

6. Les remariages féminins relèvent davantage de l'initiative des intéressés et ne font pas l'objet de sanction sociale ; ils ont donc principalement été caractérisés du point de vue événementiel par l'enquête.

7. Ce que font pourtant la plupart des enquêtes qui saisissent le type d'union [voir, par exemple, Donadjé, 1992 ; Locoh, 1994 ; United Nations, 1988 ; van de Walle, 1968, 1971 ; Quesnel, Vimard, 1988]. À ma connaissance, deux démographes ont abordé la question des formes d'union à partir d'un enregistrement tenant compte des pratiques locales : Isiugo-Abanihe [1987, 1994 b, 1995] et Pilon [1994]. Une tentative d'enregistrement de certaines étapes des processus matrimoniaux a par ailleurs été faite dans l'enquête EMIF de Côte-d'Ivoire [van de Walle, Meekers, 1994 ; Meekers, 1992].

— les *médiateurs* : identité de la personne servant d'intermédiaire entre les deux familles et identité de la personne à qui la fille est confiée dans la période transitoire (dite de « déposition ») qui précède l'union ;

— les *temporalités du processus* : durées du processus, des travaux agricoles, de la déposition ;

— la *sanction sociale de l'union* : fête du mariage au village, mariage légal, mariage religieux.

Ces informations s'ajoutent aux variables événementielles et aux caractéristiques des conjoints, enregistrées pour tous les mariages : rang de l'union, situation matrimoniale au moment du mariage, religion au moment de l'union, nombre d'épouses de l'homme au début de l'union, issue de l'union, date du mariage et de la rupture. Pour l'entretien, l'enquêté était invité à se rendre dans ma case personnelle, ce qui permettait de prévenir les dérangements et sollicitations extérieurs, de signifier la discrétion des informations recueillies tout en favorisant une relation de confiance.

### L'âge au premier mariage

Parmi les changements familiaux attendus au cours de la transition démographique, le recul de la nuptialité féminine occupe une place importante : une diminution de la durée de vie passée en union (dénommée *transition malthusienne*<sup>8</sup>) par les femmes serait le premier facteur de baisse de la fécondité avant la limitation des naissances dans le mariage (*transition néo-malthusienne*). Malgré des exceptions (notamment en Amérique latine), ce processus en deux temps a été vérifié dans la plupart des pays qui ont connu une transition de la fécondité [Chesnais, 1986 ; Tabutin, 1995]. Il semble également amorcé, en Afrique, une tendance à la hausse de l'âge au premier mariage des femmes se dessinant dans un certain nombre de pays [Lesthaeghe *et alii*, 1989 ; van de Walle, 1996 ; Westoff, 1992]. Bien évidemment, une telle tendance ne rend pas seulement compte d'un mode de régulation démographique, il révèle aussi une évolution du statut des femmes (développement de la scolarisation, du travail féminin à l'extérieur, etc.) et la reconnaissance d'un espace de vie féminin qui n'est plus seulement dévolu à la procréation [Jelin, 1992].

Dans les villages étudiés, aucune transition malthusienne n'est engagée. L'âge moyen au premier mariage des femmes varie autour de 18 ans sans marquer de tendance à la hausse et le célibat définitif reste exceptionnel (figure 2) : dès 25 ans, la quasi-totalité des femmes sont mariées. Il est vrai que les moteurs d'une augmentation de l'âge au mariage des femmes ne sont pas présents : la scolarisation féminine est quasi inexistante et les migrations des jeunes filles, qui pourraient également contribuer à un report des unions, commencent à peine à apparaître. Les ruptures d'union n'ont, quant à elles, qu'un impact très faible sur la durée de vie féconde passée en couple. Bien qu'ils soient fréquents et en augmentation (cf. *infra*), les divorces se soldent presque toujours par un remariage.

8. D'après la terminologie de Ansley Coale [1967, 1974] et en référence à Thomas Malthus qui préconisait le mariage tardif et le célibat définitif pour freiner la croissance démographique.

Bien souvent (quatre fois sur dix), les deux événements coïncident (le divorce étant alors signifié par le déménagement de la femme auprès d'un nouveau conjoint), sinon ils se suivent dans d'assez brefs délais : trois ans après la rupture, 5 % seulement des femmes divorcées ne se sont pas remariées. Les situations hors union ne perdurent pas davantage en cas de veuvage pour les femmes d'âges féconds <sup>9</sup>, la coutume du lévirat (héritage d'une veuve par le frère de son époux) contribuant alors au remariage des veuves. Au total, la ponction opérée par les désunions représente seulement 2 à 3 % de la durée de vie féconde écoulée depuis le premier mariage et 10 à 15 % de la durée de vie féconde <sup>10</sup> (figure 2).

*Fig. 2 – Indicateurs de nuptialité féminine : âge moyen au premier mariage, proportion de célibataires à 25 ans et proportion de la durée de vie féconde passée en union*

Indicateurs	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
Âge moyen au premier mariage	18,3	18,4	17,1	18,1	17,7	17,8	17,6 (a)
Proportion (%) de célibataires à 25 ans	3	0	0	3	3	0	-
Proportion de la durée de vie passée en union (b) :							
– entre le premier mariage et 50 ans (ou l'enquête) (c)	98	97	99	98	98	94	97
– entre 15 ans et 50 ans (ou l'enquête) (c)	88	87	91	85	81	73	68
Effectifs	37	50	46	32	39	49	45

(a) Estimation.

(b) Par les femmes non célibataires.

(c) Indicateur calculé jusqu'à 50 ans pour les générations ayant atteint cet âge et jusqu'à l'enquête pour les générations plus jeunes.

Enquête biographique : Sirao et Kwara.

Des changements s'opèrent en revanche du côté des hommes, mais dans le sens d'un rajeunissement du premier mariage (figure 3) : l'âge moyen à la première union a baissé de plus de deux ans entre les groupes extrêmes (il était de 23,6 ans chez les hommes de 65 ans et plus à l'enquête et sera vraisemblablement de l'ordre de 21 ans pour les générations âgées de 20-24 ans <sup>11</sup>). Le célibat définitif n'a pas évolué : chez les hommes comme chez les femmes, il est tout à fait marginal <sup>12</sup>. La rupture de tendance associée à l'âge au mariage relativement élevé

9. En revanche, le remariage perd son caractère systématique pour les femmes plus âgées qui, bien souvent, s'installent alors auprès d'un de leurs enfants. Ainsi, 70 % des femmes devenues veuves à partir de 40 ans ne sont pas remariées au bout de trois ans contre 5 % des femmes devenues veuves avant 40 ans.

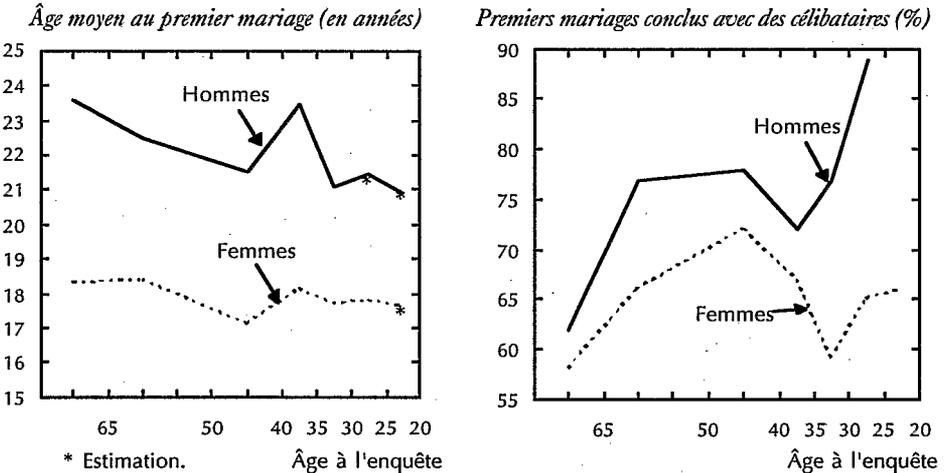
10. Les valeurs plus importantes correspondant aux générations récentes ne traduisent pas une évolution mais simplement le poids, encore important, que représente, à ces jeunes âges, la durée de célibat dans la période de vie féconde.

11. Ce rajeunissement n'est pas imputable à la sélection opérée sur les seuls résidents : une analyse élargie aux émigrés confirme le rajeunissement du calendrier de la primo-nuptialité masculine [Hertrich, 1996].

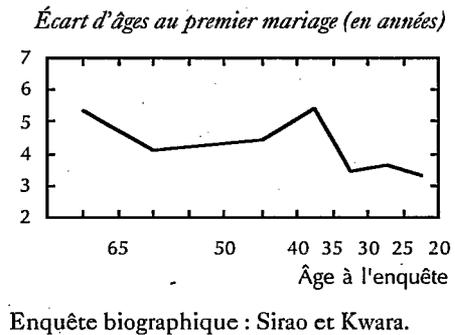
12. Deux célibataires ont été recensés parmi les 180 personnes enquêtées âgées de 25 ans et plus.

des hommes âgés de 35 à 39 ans traduit la perturbation générée par la sécheresse de 1973-1974 sur l'itinéraire matrimonial des générations alors en âge de conclure leur premier mariage. Cette perturbation s'exprime dans toutes les composantes de la pratique matrimoniale<sup>13</sup> de ces générations et il conviendra donc d'en faire abstraction pour apprécier les tendances lourdes du mariage.

Fig. 3 – Primo-nuptialité selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête :  
âge moyen au premier mariage, écart d'âges au premier mariage entre les sexes  
et proportion de premiers mariages conclus avec des célibataires



Pour singulière qu'elle apparaisse face au schéma attendu d'un recul de la nuptialité, une telle tendance n'est cependant pas inédite dans l'histoire démographique des populations en transition. Une hausse pré-transitionnelle de la nuptialité féminine s'est produite dans différentes populations qui connaissaient un modèle de mariage tardif ou semi-tardif. Ce fut le cas en Angleterre quand, avec l'industrialisation et l'exode rural, les freins traditionnels au mariage se sont relâchés [Chesnaï, 1986] mais aussi dans d'autres pays européens et en Amérique latine [Dyson, Murphy, 1985]. Il est logique que



13. Une analyse détaillée montre que les perturbations de ce phénomène conjoncturel sur les itinéraires matrimoniaux des hommes de ces générations ont été diverses, mais aussi les réponses qui y ont été apportées [Delaunay, Hertrich, 1996]. Ils ont en effet connu, avant leur premier mariage, des ruptures de processus matrimoniaux plus fréquentes, des reports et des rallongements de procédure matrimoniale et finalement une prolongation de la durée de célibat. Dans le même temps, un recours plus fréquent aux femmes non célibataires et un accès plus rapide et plus fréquent à la polygamie ont permis non seulement à la totalité des membres de ces générations de se marier, mais encore de compenser le célibat prolongé par le surplus d'épouses procuré par la polygamie.

l'on n'observe pas une tendance similaire du côté des femmes dans les populations qui, comme celle des Bwa et la plupart des populations africaines, suivent un modèle de mariage féminin précoce. En revanche, la baisse de l'âge au premier mariage des hommes est certainement à considérer également comme l'expression d'un affaiblissement des contrôles matrimoniaux traditionnels. Le resserrement de l'écart d'âges au premier mariage entre les sexes qui l'accompagne et la conclusion de plus en plus fréquente des premières unions masculines avec des femmes célibataires (mariages qui sont précisément l'objet des contrôles communautaires) en sont de premiers indices (figure 3). L'analyse des procédures précédant l'union va permettre de préciser cette hypothèse.

### Les procédures matrimoniales

Chez les Bwa, comme dans la plupart des sociétés africaines, le mariage est la résultante d'un processus étalé dans le temps et fortement codifié. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur (un homme de caste en principe). Dès lors, les fiançailles sont « posées » et des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent, au profit de la famille de la fille, sur une période de plusieurs années (de l'ordre de trois ans en principe). Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique (« enlèvement »), à la suite duquel la fille est confiée à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale. Le mariage se présente avant tout comme une affaire collective au sein de laquelle les intéressés sont en position passive. Il correspond à une « affaire familiale » car c'est au niveau du lignage que le mariage se décide et se gère. Il correspond aussi à une « affaire sociale » car la communauté intervient dans la procédure : dans la médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, dans les prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, dans l'accueil de la future épouse confiée à une famille alliée ou amie, dans la reconnaissance de l'union et l'intégration de l'épouse signifiées lors de la fête au village.

À l'opposé, les mariages imposés par les intéressés à leurs familles court-circuitent, dans une large mesure, les différentes phases du processus. En l'absence d'accord préalable de la famille de la fille, le « rapt » (concerté entre les conjoints) signifie le début de l'engagement matrimonial. Il est très généralement suivi d'une période de « déposition » de la fille au cours de laquelle il sera tenté de recueillir l'agrément de sa famille. Le cas échéant, quelques prestations matrimoniales seront éventuellement engagées et la fête sera organisée dans les meilleurs délais. À défaut, le couple partira en exode ou, renonçant au mariage, se séparera. Cette démarche est tentée en particulier dans les cas où la jeune fille refuse des fiançailles engagées par sa famille et, plus généralement, quand le consentement de ses parents (autorisant l'engagement d'une procédure classique) ne peut être obtenu.

Les informations biographiques collectées <sup>14</sup> sur les procédures précédant les mariages conclus entre célibataires (figure 4) montrent que le protocole d'entrée en union reste respecté. Si certaines composantes sont devenues moins fréquentes, elles restent cependant de mise dans la grande majorité des cas. L'engagement de la procédure par l'accord donné par la famille de la fille, les prestations, la déposition de la fille et, finalement, la fête du mariage s'inscrivent dans la procédure matrimoniale huit fois sur dix au moins.

On ne saurait donc conclure à un abandon des formes matrimoniales traditionnelles ni à une évacuation de l'intervention des familles dans la constitution des couples. Une attention plus soutenue à chacune des étapes révèle cependant une évolution des exigences matrimoniales et une redéfinition de la place des individus et de leur famille dans la décision des unions.

Fig. 4 – Les différentes composantes des procédures précédant les mariages conclus entre célibataires

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Proportion (%) des mariages dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille	94	80	86
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à des prestations	69	82	77
Proportion (%) des mariages précédés d'une déposition	100	90	94
Proportion (%) des mariages ayant été fêtés	100	82	89
Effectifs de mariages	32	51	83

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Comme dans la plupart des sociétés africaines, l'argent est entré dans le système des prestations matrimoniales bwa, et cela sous deux formes : par remise directe ou par l'achat d'une grande quantité de bière de mil à la famille de la fille. Trois mariages sur cinq sont concernés sur la période récente contre un sur cinq avant 1970 (figure 5). La remise d'argent reste le plus souvent d'un montant modeste, de 6 000 FCFA (1 FCFA = 0,02 FF, au moment de l'enquête) en moyenne (sur toute la durée de la procédure), le maximum enregistré étant de 22 000 FCFA. Dans les cas encore assez rares d'achat de bière de mil, la moyenne est plus forte (de l'ordre de 13 000 FCFA) mais le maximum est du même ordre. Ces montants ne sont pas négligeables dans le contexte étudié mais ils restent accessibles à un cultivateur moyen. Ils sont, en tout état de cause, sans commune mesure avec les compensations matrimoniales observées dans d'autres populations de la région qui peuvent se compter en centaines de milliers de francs CFA [Guigou, 1992 ; Enel *et alii*, 1994]. On ne saurait donc parler ici de réel mouvement inflationniste ou encore d'une réaffirmation, aux travers des exigences prestataires, de l'autorité familiale dans le

14. Je privilégie ici les informations collectées par l'enquête biographique auprès des hommes à celles recueillies auprès des femmes. Les unes et les autres ne conduisent pas toujours aux mêmes résultats. Mais la comparaison des déclarations issues d'une double collecte [Hertrich, 1997] laisse à penser que la description des processus matrimoniaux par les hommes est plus fiable et ce sont donc leurs déclarations qui seront privilégiées.

champ matrimonial. Cette observation est corroborée par l'analyse de la destination de ces prestations : elles s'établissent en effet le plus souvent (trois fois sur quatre d'après les données collectées auprès des femmes) au profit de la fille, et non de sa famille. Ainsi, ces nouvelles prestations participent à la reconnaissance d'une place plus importante de la femme dans la procédure matrimoniale.

Fig. 5 – Prestations et durée du processus précédant les mariages conclus entre célibataires

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Prestations traditionnelles</b>			
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles			
0	44	37	40
1	13	41	30
2	19	14	15
3 et plus	24	8	15
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,6	0,9	1,2
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	59	57	58
Proportion (%) de mariages avec travaux agricoles et/ou remise de grains	69	69	69
<b>Prestations nouvelles</b>			
Proportion (%) de mariages avec remise (directe) d'argent	22	61	46
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	10	20	16
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent et/ou achat de bière de mil	22	63	47
<b>Durée du processus</b>			
Proportion (%) de processus de moins de 3 ans parmi :			
– l'ensemble des mariages	41	69	58
– les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille	37	61	51
Durée moyenne sur :			
– l'ensemble des mariages	3,0	2,0	2,4
– les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille	3,2	2,5	2,8
Effectifs de mariages	32	51	83

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Ces nouvelles prestations ne se sont pas substituées aux prestations traditionnelles. La fréquence des mariages ayant donné lieu à une remise de grains est restée stable et celle des processus avec travaux agricoles a même augmenté. Mais cette persistance est allée de pair avec une disparition des prestations agricoles de longue durée et une généralisation des prestations d'une seule année. Ainsi, le nombre moyen d'années de travaux agricoles a quasiment été divisé par deux entre les deux périodes. Conjointement à l'absence de surenchère monétaire, cette tendance atteste d'un allègement des exigences matrimoniales des familles, en particulier dans l'attribution de leurs filles.

Cet assouplissement s'exprime également dans la durée de la procédure qui a considérablement raccourci : le temps d'attente moyen pour accéder à

l'épouse a diminué d'un tiers. Une fois l'accord de la famille recueilli, un tiers des hommes pouvaient escompter conclure le mariage avant trois ans sur la période ancienne ; ils sont près des deux tiers dans cette situation sur la période récente.

En matière décisionnelle, il est clair que des changements se sont opérés dans le sens d'une intervention plus importante des intéressés. Le lieu d'initiative <sup>15</sup> de l'union s'est resserré autour de l'homme lui-même et de ses proches parents (père, mère, frère et grand-père paternel) : huit mariages sur dix relèvent de ces deux catégories sur la période 1970-1989 contre six sur dix auparavant (figure 6). L'intervention des parents éloignés est devenue plus rare et les initiatives dues à la famille de la fille n'apparaissent plus sur la période récente.

Fig. 6 – Initiative de l'union. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon la relation de parenté entre l'initiateur et l'époux

Relation de parenté entre l'initiateur et l'époux	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Ego	32	47	41
Parents « proches » (père, mère, frère, père du père)	31	37	35
Autre relation de parenté exprimée par rapport à l'homme	24	16	19
Relation de parenté exprimée par rapport à la femme	10	0	4
Relation non exprimée en termes de parenté	3	0	1
Ensemble	100	100	100
Nombre d'observations	31	51	82

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Cette présence des intéressés dans le champ décisionnel, observée du côté masculin dans l'initiative de l'union, se retrouve, côté féminin, en matière d'attribution des filles. L'augmentation des enlèvements sans accord préalable de la famille de la fille atteste en effet d'un contournement plus fréquent de l'ordre protocolaire pour accéder à l'épouse. Bien qu'ils restent minoritaires (20 % en 1970-1989), ces types d'union ont cependant triplé parmi les mariages des hommes (figure 7).

Fig. 7 – Accord de la famille de la femme. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'événement marquant le début de la procédure

Événement marquant le début de la procédure	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Accord de la famille de la fille	94	80	86
Enlèvement	6	20	14
Effectifs de mariages	32	51	83

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

15. L'initiative de l'union a été abordée auprès des hommes en leur posant la question suivante : « Qui a l'idée de cette femme pour toi ? »

L'intervention des familles reste cependant de mise, y compris pour les unions les moins conformes en apparence. Ainsi, il est exceptionnel que l'homme poursuive son propre projet matrimonial sans y associer sa famille et bien souvent celle-ci le reprendra à son compte en mettant en œuvre une procédure classique : neuf mariages d'initiative individuelle sur dix ont été soumis par l'homme à son lignage et trois sur quatre ont donné lieu à un processus avec accord de la famille de la fille <sup>16</sup>. De même, une jeune fille enlevée sans accord préalable de sa famille ne débute pas pour autant sa vie conjugale en désaccord avec sa famille. Des tractations et une conciliation sont toujours engagées après l'enlèvement et il est rare qu'un couple se constitue sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu : un seul cas a été enregistré parmi les mariages des hommes.

Ainsi, l'intervention familiale persiste mais elle tend à se limiter à une dimension instrumentale. Derrière la permanence des procédures formelles, c'est une nouvelle logique matrimoniale qui se met en place où les familles valident et concrétisent les choix des intéressés mais n'en sont plus les initiatrices.

Le recentrage de l'initiative de l'union autour de l'intéressé et de sa famille proche suggère une certaine privatisation de la pratique matrimoniale dont on peut se demander si elle s'exprime aussi sur d'autres plans. La figure 8 en considère deux où l'intervention de la collectivité est, en principe, signifiée : celui de la médiation lors de la demande d'accord (ou, à défaut, de la conciliation) et celui du lieu de déposition de la jeune fille dans la période de transition précédant l'union.

Fig. 8 – Indicateurs sur l'identité du médiateur et sur le lieu de la déposition.  
Mariages entre célibataires

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Répartition (%) des mariages selon l'identité du médiateur :			
– un homme de caste	55	56	56
– un membre du patrilignage de l'époux ou l'époux lui-même	38	29	32
– autre	7	15	12
Répartition (%) des mariages selon le lieu de la déposition			
– famille du patrilignage de l'homme	25	56	44
– forgeron	6	0	3
– mission chrétienne	25	9	15
– famille alliée ou amie	44	35	38

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Aucun changement n'est perceptible dans la médiation assurée entre les deux parties de l'alliance. L'intervention des intercesseurs traditionnels que sont les

16. L'absence de procédure ne signifie pas forcément une désapprobation du lignage de l'homme mais plus généralement des circonstances plus favorables à un enlèvement de la fille (cas, par exemple, d'une fille fiancée à un autre homme, d'une fille revenue récemment au village et en âge d'être mariée...). En réalité, il est exceptionnel que le lignage s'oppose aux projets de ses fils : l'obtention de nouvelles épouses est toujours souhaitée ! À l'intéressé de se débrouiller si son élue n'est pas accessible selon les procédures régulières...

hommes de caste s'affirme dans des proportions identiques (un peu plus de la moitié des cas) au cours des deux périodes considérées. En revanche, la déposition devient plus rare au sein de toutes les instances extrafamiliales, qu'il s'agisse des institutions chrétiennes, qui ont pourtant intégré la coutume de la déposition en développant des structures d'accueil des fiancées, des familles alliées et amies ou encore des forgerons dont il est dit qu'ils étaient autrefois des lieux de déposition privilégiés. La déposition se recentre ainsi sur le patrilignage qui recueille plus de la moitié des fiancées sur la période récente contre le quart à peine auparavant. Ce mouvement s'établit bien, comme l'évolution de l'initiative de l'union, dans le sens d'une privatisation de la pratique matrimoniale.

Derrière la stabilité de l'âge au mariage des femmes et le maintien de la formalisation des procédures d'entrée en union, des changements sensibles s'opèrent donc dans la formation des couples. L'autorité familiale sur la constitution des couples recule et les procédures matrimoniales s'assouplissent, permettant ainsi un accès plus précoce des hommes aux épouses. L'affaiblissement des contrôles familiaux s'exprime sur le plan décisionnel (par l'augmentation des mariages initiés par les intéressés et par celle des mariages n'ayant pas bénéficié du consentement initial de la famille de la fille), mais aussi par la révision des exigences en termes de prestations et de durée de la procédure matrimoniale.

À l'évidence, le changement se réalise sur le mode de la concertation, et non de l'opposition, entre les individus et des familles : on n'observe pas de développement important des unions en rupture des cadres réguliers, et pas davantage de surenchère prestataire révélatrice d'une réaffirmation des prérogatives familiales. Au contraire, la nature des changements atteste de la *reconnaissance* d'un espace d'expression et d'intervention de l'individu.

### Vers l'émergence d'un espace de conjugalité ?

L'assouplissement des modalités de constitution des couples s'accompagne-t-il d'un renforcement du pôle conjugal ? Signes d'un appariement conjugal plus étroit, le resserrement de l'écart d'âges au premier mariage entre les sexes et la généralisation des premiers mariages des hommes avec des femmes également célibataires pourraient le laisser penser. La discussion peut être poursuivie en s'intéressant à la polygamie et au divorce, c'est-à-dire aux composantes de la dynamique matrimoniale.

#### *Polygamie*

Deux indicateurs de polygamie sont fournis à la figure 9. Le premier correspond à la proportion d'hommes devenus polygames avant différents âges et mesure ainsi l'accès à cette pratique. Le second tient compte de l'instabilité de la situation polygamique et mesure le gain relatif moyen en épouses que la polygamie a procuré aux hommes des différentes générations depuis leur premier mariage <sup>17</sup>.

17. Si cet indicateur est égal à 1, cela signifie que l'homme a eu, en moyenne, une épouse au cours de la période de vie écoulée depuis son premier mariage jusqu'à l'âge  $x$ . S'il est supérieur à l'unité, l'homme a bénéficié d'un gain d'épouses au cours de l'intervalle (faisant plus que compenser ses périodes de « vie hors-union » – au titre de veuf ou divorcé – éventuelles). S'il est inférieur à 1, sa vie matrimoniale est « déficitaire » en épouses-années.

Fig. 9 – Indicateurs de polygamie  
 Proportion (%) d'hommes qui sont devenus polygames  
 avant l'année de leur  $x^e$  anniversaire

Âge à l'enquête	Âge x (en années)						Effectifs
	25	30	35	40	45	50	
25-29	17						36
30-34	23	26					31
35-39	20	44	56				25
40-49	20	24	31	37			51
50-64	10	18	26	26	28	31	39
65 et plus	16	32	39	45	45	52	31

Gain relatif en épouses : rapport entre le nombre d'épouses-années et le nombre d'hommes-années vécues, depuis le premier mariage jusqu'à l'âge x

Âge à l'enquête	Âge x (en années)								
	20	25	30	35	40	45	50	55	60
25-29	1,14	1,06							
30-34	1,05	1,11	1,08						
35-39	1,00	1,03	1,16	1,25					
40-49	1,05	1,10	1,07	1,08	1,11	1,11*			
50-64	1,06	1,02	1,06	1,08	1,07	1,06	1,05	1,05*	1,05*
65 et plus	0,82	1,14	1,27	1,31	1,33	1,34	1,37	1,36	1,33

\* Calculé sur les générations ayant intégralement vécu la période de vie considérée.

Enquête biographique : hommes non célibataires, Sirao et Kwara.

Quel que soit l'indicateur utilisé, on observe une certaine variabilité de la pratique entre les groupes de générations successifs<sup>18</sup>, mais sans qu'aucune évolution tendancielle ne se dessine, ni dans le sens d'une restriction, ni dans celui d'une extension de la polygamie. Ainsi, sur le plan du régime matrimonial, on ne relève pas de signe d'une place plus importante occupée par le couple monogame.

Si l'intensité de la pratique polygamique n'a pas évolué au fil des générations, des changements apparaissent cependant dans la constitution des couples polygamiques. Le recrutement des épouses de polygames s'effectue de plus en plus rarement auprès des femmes célibataires, surtout si l'homme est âgé (figure 10) : si la polygamie se maintient, c'est au prix d'un recours croissant aux femmes veuves et divorcées. Cette tendance n'est en fait pas propre à la polygamie mais correspond plus généralement à un déplacement du marché matrimonial des hommes âgés vers les femmes veuves et divorcées, tandis que l'accès aux femmes célibataires tend à être réservé aux hommes jeunes. L'accès différentiel aux femmes célibataires avec l'âge au mariage de l'homme s'est ainsi très nettement amplifié : alors que les unions des hommes

18. On remarquera notamment le niveau élevé des indicateurs chez les 35-39 ans, c'est-à-dire chez les générations qui ont vu leur première union retardée par la sécheresse des années soixante-dix et qui rattrapent là leur déficit matrimonial initial.

de moins de 30 ans se sont conclues deux fois plus souvent avec une femme célibataire que celles des hommes plus âgés avant 1970 (67 % contre 34 %), elles le sont cinq fois plus souvent sur la période récente (76 % contre 14 %).

Fig. 10 – Fréquence (%) des mariages conclus avec une femme célibataire selon la situation matrimoniale et l'âge de l'homme au moment de l'union, par promotion de mariages

Situation de l'homme au moment du mariage	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs
Situation matrimoniale				
Célibataire	74	110	81	124
Veuf, divorcé	53	17	48	44
Monogame	42	52	33	76
Polygame	26	19	23	13
Âge au mariage				
— Ensemble des unions				
Moins de 20 ans	71	34	95	38
20-25 ans	77	74	75	91
25-29 ans	47	43	64	56
30-39 ans	39	33	21	39
40 ans et plus	21	14	6	33
— Unions polygamiques				
Moins de 30 ans	56	36	60	40
30-39 ans	26	23	14	29
40 ans et plus	8	12	0	20

Enquête biographique : mariages des hommes enquêtés, Sirao et Kwara.

On observe ainsi une dissociation croissante des marchés matrimoniaux où se recrutent, selon leur âge, les épouses des hommes ou, en d'autres termes, une redéfinition de la distribution des femmes associant plus étroitement les caractéristiques des deux conjoints. Derrière l'inertie apparente de la pratique polygamique, des changements plus qualitatifs s'opèrent dans le sens d'une harmonisation plus importante des partenaires conjugaux.

### Instabilité matrimoniale

Comme la plupart des sociétés d'Afrique occidentale [Kaufmann *et alii*, 1988 ; Locoh, Thariat, 1995], celle des Bwa connaît une instabilité matrimoniale importante. Un quart des mariages conclus avec une femme célibataire se terminent par un divorce (en l'absence de veuvage) au bout de trente ans et près de la moitié en cas de remariage féminin. Les ruptures sont fortement concentrées dans les années de mariage : la moitié se produisant avant le quatrième anniversaire de mariage.

Cette fragilité des unions n'est pas nouvelle mais elle a augmenté pour les mariages conclus avec une femme célibataire et cela tout particulièrement pour les unions qui présentent *a priori* une base conjugale importante (figure 11). Ainsi, la hausse des divorces traduit essentiellement celle des mariages ayant débuté en situation monogamique et des unions conclues avec un homme jeune.

En revanche, la divortialité, initialement plus importante des mariages polygamiques ou conclus avec un homme âgé de 25 ans ou plus, n'a pas augmenté. En outre, conformément au schéma observé dans d'autres populations [Quesnel, Vimard, 1988 ; Pilon, 1994 ; Gage-Brandon, 1993 ; Ndiaye *et alii*, 1991], ce sont les mariages d'initiative individuelle et, plus généralement, les mariages les moins intégrés aux cadres matrimoniaux traditionnels qui sont les plus fragiles.

Fig. 11 – Indicateurs de divortialité. Fréquence (%) des unions subsistantes au 4<sup>e</sup> anniversaire de mariage

Caractéristiques du mariage	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Premier mariage féminin	90	84	87
Débutant en situation			
– monogamique	93	85	89
– polygamique	83	80	81
Conclu avec un homme âgé de			
– moins de 25 ans	93	84	88
– 25 ans ou plus	86	85	86
Conclu avec un homme célibataire * et			
– d'initiative individuelle	–	–	74
– d'initiative non individuelle	–	–	88
– dont la durée du processus est inférieure à 2 ans	–	–	74
– dont la durée du processus est de 2 ans et +	–	–	88
Remariage féminin	69	67	68

\* Ces indicateurs portent sur le village de Kwara seulement.

Enquête biographique : données de la table de divortialité, mariages des hommes enquêtés, Sirao et Kwara.

On peut être tenté de considérer ces évolutions comme une autre expression de la place reconnue aux individus dans leur vie conjugale et comme le signe d'une certaine construction conjugale. En effet, ne doit-on pas s'attendre à ce que la plus grande liberté des individus dans les choix conjugaux se traduise aussi par une plus grande liberté de défaire des unions qui ne satisfont pas (ou plus) leurs attentes ?

Un regard sur les motifs de divorce recueillis auprès des intéressés à Kwara ne confirme pas cette interprétation (figure 12). En effet, tels qu'ils sont exprimés, les deux principaux motifs qui s'affirment sur la période récente ne relèvent pas de problèmes relationnels au sein du couple et s'inscrivent plutôt en rupture avec l'expression d'une volonté individuelle. Il s'agit d'une part, des migrations masculines qui, on l'a dit, ont connu un essor considérable ces dernières décennies et, d'autre part, du retrait de l'épouse par sa famille qui invalide ainsi une union qu'elle n'approuve pas ou qu'elle n'approuve plus... Ces deux motifs, rarement cités pour les mariages conclus avant 1970, regroupent sur la période récente la moitié des causes déclarées par les hommes et les deux tiers de celles qui ont été citées par les femmes. La hausse de la divortialité traduit donc aussi une nouvelle intervention des familles dans le champ matrimonial.

Fig. 12 – Motifs de divorce déclarés selon la période du mariage

Motif de la rupture	Déclarations des hommes		Déclarations des femmes	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
Migration de l'homme	0	5	1	7
Épouse retirée par sa famille	1	5	0	4
Problèmes entre les conjoints	0	1	2	2
Moralité de la femme	1	5	—	—
Fécondité de l'union	1	3	4	0
Polygamie	2	2	1	0
Autres	—	—	3	2
Nombre d'observations	5	21	18	8

Enquête biographique : Kwara.

\*

Sans bouleversement apparent de leurs structures socioéconomiques et familiales, les Bwa se sont cependant engagés dans un mouvement de redéfinition des relations au sein des familles, entre les générations et, plus timidement, au sein du couple.

Abordés ici sous l'angle matrimonial, l'assouplissement de l'autorité familiale et l'intervention croissante des intéressés dans l'espace décisionnel sont clairs. Autrefois conclus au terme de procédures longues, décidées et totalement contrôlées par les lignages, les mariages relèvent aujourd'hui de plus en plus souvent de l'initiative des intéressés ou de leurs proches parents, au terme de processus plus courts et sans surenchère de prestations. Le rôle de l'instance familiale n'est plus tant de décider des unions que de sanctionner les projets définis par les intéressés et de gérer la procédure formelle qui les conduira au mariage. Cette nouvelle logique matrimoniale révèle aussi un nouvel ordre relationnel entre les générations, fondé sur la concertation. Les premiers signes d'une privatisation des affaires matrimoniales confirment bien cette tendance.

L'assouplissement des conditions d'accès aux épouses permet aussi aux hommes de se marier plus jeunes, plus souvent avec une femme également célibataire, celle qu'ils auront personnellement choisie. Le pôle conjugal en sort-il renforcé ? Il est encore trop tôt pour en juger. Si les signes d'un certain partenariat conjugal apparaissent, il reste que la polygamie n'a pas reculé et que les divorces relèvent moins souvent de l'insatisfaction des conjoints que de la détermination des familles à dénoncer une union qu'elles ne reconnaissent pas.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.-S., GUISSÉ Y.-M., NANITELAMIO J. [1995], *Les Familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- ANTOINE P., GUILLAUME A. [1986], « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les Familles d'aujourd'hui. Démographie et évolution récente des comportements familiaux.*, colloque de Genève (17-20 septembre 1984), Paris, AIDELF : 289-297.

- CHESNAIS J.-C. [1986], *La Transition démographique. Étapes, formes, implications économiques*, Paris, INED-PUF, « Travaux et documents », 113 : 580 p.
- CLELAND J., ONUOHA N., TIMAEUS I. [1994], « Fertility Change in Sub-Saharan Africa : a Review of the Evidence », in Th. Locoh, V. Hertrich (éds), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, Liège, UIESP-Derouaux-Ordina Editions : 1-20.
- CLIGNET R. [1987], « On dit que la polygamie est morte : vive la polygamie ! », in D. Parkin, D. Nyamwaya (éds), *Transformations of African Marriage*, Londres, International African Seminars, New Series, 3 : 199-209.
- COALE A. [1967], « Factors Associated with the Development of Low Fertility : an Historic Summary », in *World Population Conference, Belgrade, 30 August-10 September 1965. II : Fertility, Family Planning, Mortality*, New York, United Nations, Department of Economic and Social Affairs : 205-209.
- COALE A. [1974], « The Demographic Transition », in *Congrès international de la population, Liège 1973*, Liège, UIESP, I : 53-72.
- COHEN B. [1996], « Niveaux, différences et tendances de la fécondité », in K. Foote et alii (éds), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, Paris, PUF-INED, « Travaux et documents », 135 : 9-70
- COUSSY J., VALLIN J. (éds) [1996], « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13, 580 p.
- DELAUNAY V., HERTRICH V. [1996], « Les adaptations matrimoniales face à la crise agricole : le rôle de la pluviométrie dans deux populations du Sahel », communication présentée au colloque AUPELF-UREF, *Crise et pauvreté dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996, 22 p.
- DONADJÈ F. [1992], *Nuptialité et Fécondité des hommes au sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Louvain-la-Neuve, Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Académia, 222 p.
- DYSON T., MURPHY M. [1985], « The Onset of Fertility Transition », *Population and Development Review*, XI (3) : 399-440.
- ENEL C., PISON G., LEFEBVRE M. [1994], « Migration and Marriage Change : a Case Study of Mlomp, a Joola Village in Southern Senegal », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 92-116.
- GAGE-BRANDON A. [1993], « The Formation and Stability of Informal Unions in Côte d'Ivoire », *Journal of Comparative Family Studies*, 24 (2) : 219-233.
- GUIGOU B. [1992], *Les Changements du système familial et matrimonial : les Sérères Sine (Sénégal)*, thèse de doctorat en anthropologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 548 p.
- HERTRICH V. [1994], *Dynamique démographique et Changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*, thèse de doctorat en démographie, Paris, IDUP (Paris-I), 621 p. + annexes.
- HERTRICH V. [1996], « Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali », *Les Études du CEPED*, 14, 548 p.
- HERTRICH V. [1997], « Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali », *Population*, 1 (à paraître).
- HERTRICH V., LOCOH T. [1996], « Afrique subsaharienne : le début du tournant », in H. Léridon et alii (coordonné par), *Populations. L'état des connaissances. La France. L'Europe. Le monde*, Paris, La Découverte : 226-231.
- ISIUGO-ABANIHE U. [1987], « High Bridewealth and Age at Marriage in Igboland », in *The Cultural Roots of African Fertility Regimes. Proceedings of the Ife Conference, February 25-March 1, 1987*, Department of Demography and Social Statistics (Ile Ife, Nigeria), Population Studies Center (University of Pennsylvania, USA) : 1-15.
- ISIUGO-ABANIHE U. [1994 a], « Parenthood in Sub-Saharan Africa : Child Fostering and its Relationship with Fertility », in Th. Locoh, V. Hertrich (éds), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, Liège, UIESP-Derouaux-Ordina Editions : 163-173.
- ISIUGO-ABANIHE U. [1994 b], « Consequences of Bridewealth Changes on Nuptiality Patterns among the Ibo of Nigeria », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 74-91.

- ISIUGO-ABANIHE U. [1995], « Bridewealth, Marriage and Fertility in the East-Central States of Nigeria », *Genus*, LI (3-4) : 151-178.
- JELIN E. [1992], « Celibacy, Solitude and Personal Autonomy », in E. Berquò, P. Xenos (éds), *Family Systems and Cultural Change*, Oxford, Clarendon Press : 109-124.
- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R., MEEKERS D. [1988], « Les caractéristiques et tendances du mariage », in D. Tabutin (éd.), *Population et Sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan : 217-247.
- LACOMBE B. [1983], « Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais », *Stateco*, 35 : 37-57.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G., MEEKERS D. [1989], « The Nuptiality Regimes in Subsaharan Africa », in R. Lesthaeghe (éd.), *Reproduction and Social Organization in Subsaharan Africa*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press : 238-337.
- LOCOH T. [1988 a], « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages », in *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, Liège, UIESP, II : 5.2.14-5.2.42.
- LOCOH T. [1988 b], « Structures familiales et changements sociaux », in D. Tabutin (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan : 441-478.
- LOCOH T. [1988 c], « L'évolution de la famille en Afrique », in É. van de Walle et alii (éds), *L'État de la démographie africaine*, Liège, UIESP : 45-63.
- LOCOH T. [1988 d], « Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé », communication présentée au séminaire sur *La Nuptialité au Afrique au sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité*, Saint-Lambert-des-Bois, 14-17 novembre 1988, Commission anthropologie et démographie de l'UIESP, Paris, Musée de l'Homme, INED, 27 p.
- LOCOH T., MAHIEU F. R., TRAORE A. [1993], « Formes modernes et traditionnelles de solidarités », in J.-C. Chasteland et alii, *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, Paris, INED-CEPED-PUF : 215-244.
- LOCOH T. [1994], « Social Change and Marriage Arrangements : New Types of Union in Lomé, Togo », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Subsaharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 215-230.
- LOCOH T., HERTRICH V. (éds) [1994], *The Onset of Fertility Transition in Subsaharan Africa*, Liège, UIESP-Derouaux-Ordina Editions, 308 p.
- LOCOH T., MAKDESSI Y. [1995], « Baisse de la fécondité : la fin de l'exception africain », *La Chronique du CEPED*, 18, 4 p.
- LOCOH T., THIRIAT M.-P. [1995], « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population*, L (1) : 61-94.
- MEEKERS D. [1992], « The Process of Marriage in African Societies : a Multiple Indicator Approach », *Population and Development Review*, 23 (1) : 61-79.
- MEILLASSOUX C. [1982], *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero, 254 p.
- NDIAYE S., THIONGANE A., SARR L., CHARBIT Y. [1991], « Structures familiales au Sénégal », in *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991*, Washington, Columbia (MR, USA), Proceedings, III : 1579-1602.
- PAGE H. [1989], « Childrearing Versus Childbearing : Coresidence of Mother and Children in Subsaharan Africa », in R. Lesthaeghe (éd.), *Reproduction and Social Organization in Subsaharan Africa*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press : 401-441.
- PILON M. [1994], « Types of Marriage and Marital Stability : the Case of the Moba-Gurma of North Togo », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Subsaharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 130-147.
- PILON M., VIGNIKIN K. [1996], « Stratégies face à la crise et changement dans les structures familiales », in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, 13 : 471-493. (.)
- PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K., VIMARD P. [1997], « Ménage et Famille en Afrique : approches des dynamiques contemporaines », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- QUESNEL A., VIMARD P. [1988], *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, Paris, ORSTOM, coll. « Études et thèses », 460 p.
- TABUTIN D. [1995], « Un demi-siècle de transitions démographiques dans le Sud », in D. Tabutin et alii (éds), *Transitions démographiques et Sociétés*, Chaire Quetelet, 1992, Louvain-la-

- Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Académia-L'Harmattan : 33-70.
- TRAORE B., KONATE M., STANTON C. [1989], *Enquête démographique et de santé au Mali, 1987*, Columbia MA, CERPOD-IRD, 187 p.
- UNITED NATIONS [1988], *First Marriage : Patterns and Determinants*, New York, Department of International Economic and Social Affairs, 110 p. (ST/ESA/SER. R/76).
- UNITED NATIONS [1989], *Les Effets des variables de nuptialité sur la fécondité dans quelques pays africains*, Addis-Abeba, Nations unies, Commission économique pour l'Afrique, 52 p.
- UNITED NATIONS [1990], *Patterns of first marriage : Timing and Prevalence*, New York, Department of International and Social Affairs, 117 p. (ST/ESA/SER. R/111).
- VAN DE WALLE É. [1968], « Marriage in African Censuses and Inquiries », in W. Brass *et alii*, *The Demography of Tropical Africa*, Princeton, Princeton University Press : 183-238.
- VAN DE WALLE É. [1971], « Demographic Aspects of Marriage in Tropical Africa », in *Actes du congrès international de la population de Londres 1969*, Liège, UIESP, III : 2167-2179.
- VAN DE WALLE É. [1996], « L'âge au mariage : tendances récentes », in K. Foote *et alii* (éds), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, Paris, PUF-INED, « Travaux et documents », 135 : 19-154.
- VAN DE WALLE É., MEEKERS D. [1994], « Marriage Drinks and Kola Nuts », in C. Bledsoe, G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 57-73.
- VIMARD P. [1993], « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, 34 (133) : 89-115.
- WA KARANJA W. [1987], « "Outside Wives" and "Inside Wives" in Nigeria », in D. Parkin, D. Nyamwaya (éds), *Transformations of African Marriage*, Londres, International African Seminars, New Series, 3 : 247-261.
- WA KARANJA W. [1994], « The Phenomenon of "Outside Wives" : some Reflections on its Possible Influence on Fertility », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 194-214.
- WESTOFF C. [1992], *Age at Marriage, Age at First Birth and Fertility in Africa*, Washington, The World Bank, « World Bank Technical Paper », 169 : 22 p. + figures.